L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 7 MAI 1881.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Louis Philippe Dalachaise vs. Paul E. Mouchon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3031.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 7 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Plaisance, dans le Sixième District de cette ville et anciennement ville et paroisse Jefferson en cet Etat, dans l'îlet numéro 5, qui est borné par les rues Jersey, Laurel, Tolédano et l'Avenue de la Louisiane. Le dit lot étant désigné par le No 5 sur le plan original des Faubourgs Plaisance et Delachaise, et en outre désigné par le même numéro sur un certain plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 19 octobre 1871, et mesure conformément au dit plan original et conformément audit plan certifié trente-deux pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces, entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le dit défendeur du dit plaignant selon un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en cette ville, le 21 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet fait par le défendeur pour la somme de cent cinquante deux piastres ($152), en date du 14 octobre 1871, payable dix ans après date, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque sur la susdite propriété, selon un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en cette, le 21 octobre 1871.

2° Et la balance du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 mai—7,14,21,28, 4, 7 juin

J. Albrecht vs C. C. Antoine et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2199. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs et des Négociants, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 7 mai 1881, à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, priviléges et avantages, qui y appartiennent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Belivar, et désigné par le No 27 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 22 août 1850, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, en pieds américains, trente pieds rue Belivar, sur cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit propriété a été acquise par Charles Roes, un des défendeurs, par achat, de James Davis, par acte pardevant Michael Gernon, notaire, le 4 mai 1858.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 av—12,19,26—mai 3,7

Dame Vve F. H. E. Dugué de Livaudais vs Henry Zenas Osborne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2981.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec tous les droits, passages, priviléges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance ou Live Oak, Magnolia, Antoine et Foucher; le dit terrain étant désigné par le numéro seize sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, annexé à et faisant partie d'un acte de dépôt, passé en le bureau de James Fahey notaire en cette ville; le dit terrain mesure d'après le dit plan, trente un pieds trois pouces de face sur la rue Magnolia sur une profondeur de cent soixante-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles et égales.

Cette propriété a été acquise par la propriétaire actuel de dame Elizabeth Lucienne Aline Delachaise, épouse de François Marion Enoul Dugué de L'vandais, par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets souscrits par le défendeur, pour la somme de quatre-vingt piastres ($80) chacun, en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date, portant 8 0/0 d'intérêt par année courante, et 8 0/0 par an d'intérêt éventuel, garantis par hypothèque sur la propriété précitée, selon un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

2° Et le reste du prix d'adjudication, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 avril—30, mai 7,14,21,28,31.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

VENTE DE SYNDIC.

Charles Leighton vs. ses créanciers. Cour Civile de District.—No 2515. Vaste stock d'articles de toilette, de chemises, linge de dessous, bonneterie et caleçons pour hommes.

—AUSSI—

Le bail d'un magasin, les installations, etc.

PAR VINCENT & CO.—F. M. ROSS, encanteur, il sera vendu, LUNDI, 9 mai 1881, à 10 heures A. M., en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, No 2515, et en date du 22 avril 1881, dans l'affaire de Chas. Leighton vs. ses créanciers.

Le vaste fonds contenu dans le magasin au coin des rues Canal et St Charles, livré par Chas Leighton, insolvable fonds consistant de:

Un vaste assortiment de chemises de toutes les grandeurs.

Linge de dessous.

Bonneterie.

Cravates, mouchoirs, etc. Aussi, les installations, comptoirs, chaises, bureaux dans le dit magasin et également certains comptes, réclamations dues à l'insolvable, et le bail du dit magasin, sujet aux clauses y indiquées et qui prend fin le 30 septembre 1881. Le bail sera vendu à onze (11) heures précises.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 av—mai 1 7 8 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Sam'l Zimmermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 2164.—Division —. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anna Zimmermann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 15

Succession de John E. Eichenlaub.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2692—Division —. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Christoph Rieder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7 mai—7 11 15

Succession de Henry Glaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,279—Division E.—Attendu que Caspar Glaser a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Henry Glaser, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 15

Succession de Jean Sabaté.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 2180—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Sabaté, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28 avril—3,7 mai

Succession de Samuel Q. Cochran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3239.—Division D—Attendu que Emile Cazères a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Q. Cochran, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4 mai—4,7,12

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 3,377.—A. Grivot vs Ses Créanciers.

LES créanciers de A. Grivot, et toutes autres personnes intéressées sont prévenus qu'une assemblée des créanciers dans cette affaire aura lieu au bureau de Wm J. Castell, notaire, le 11e jour de juin 1881, à 11 heures A. M.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite cour.

Nouvelle-Orléans, ce 6 mai 1881.

E. A. LUMINAIS, Député Greffier

7 mai—7,11,15

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jean Lamant vs. ses créanciers.

LES créanciers de Jean Lamant et toutes autres personnes intéressées sont prévenues qu'une assemblée des dits créanciers dans cette affaire, aura lieu au bureau de P. F. Brisset, Esq., notaire, le 9me jour de mai 1881, à onze heures A. M.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus Juges de la dite Cour

Le 26 avril 1881.

E. A. LUMINAIS, Député Greffier.

28 avril—28—3, 7 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence en briques à trois étages No 230 rue Delord,

Avec terrains sur qui y touchent coin 2-0 de la rue Baronne.

Une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, Nos 194 et 196 rue Calliope, près Carondelet.

Huit magnifiques terrains pour bâtir, dans le Sixième District.

Succession de Samuel McConnell, décédé.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dossier No 2007.

A long crédit, ou tout au comptant, au gré des acquéreurs, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à deux différents ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division C, dont un rendu le 31 janvier 1881, et l'autre signé du 4 février 1881, et l'autre du 1er avril 1881, Dossier No 2007, dans l'affaire de la succession de Samuel McConnell, décédé, à l'encan, il sera vendu—

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord ou Triton Walk, Calliope, Baronne, anciennement Bacchus, et Dryades, désigné par le lot No 17 et mesurant 51 pieds de face à la rue Delord, 110 pieds de profondeur et de face à la rue Baronne, 113 pieds sur le côté près du lot No 18, plus près de la rue Dryades et 57 pieds 4 pouces de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de H. O. Colomb, conformément à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, le 31me jour de mars 1860.

Une résidence en briques à trois étages bien bâtie et recouverte en ardoises, désignée par le No 230 rue Delord, subdivisée en un établissement complet et parfait avec gaz et toutes les améliorations modernes, avec jardin sur le côté &c.

2° **Un certain morceau ou portion de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 31, borné par les rues Calliope, Clio, Carondelet et Baronne, étant composé de parties des lots Nos 4 et 5, sur un plan de J. A. Depouilly en date du 9 janvier 1868 et déposé en l'étude de A. Hero notaire, comme plan No 16, et mesure 40 pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 94 pieds entre lignes parallèles mesure américaine, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Mme Jane G. Réculus femme de Emmanuel Blessey, conformément à un acte passé pardevant George Christy Jne, notaire, le 5 décembre 1871.

Les améliorations comprennent **un cottage en bois à deux corps de logis** avec deux chambres et un cabinet de chaque côté, 2 caves, &c., et connus par les Nos 194 et 196 rue Calliope.

3° **Huit lots de terre** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 24, borné par les rues Prytanée ou Courtland, Howard ou Colléde et maintenant Perrier et State et la ligne de Harstville étant la moitié du dit îlet et désignés comme les lots Nes 6 à 13 inclusivement, d'après un plan déposé en l'étude de George W. Christy, notaire, comme plan No 4. Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 27 pieds 1 pouce 6 3/4 lignes de face à la rue Howard maintenant Perrier sur une profondeur de 150 pieds.

Les lots Nos 10, 11, 12 et 13 se touchent et mesurent chacun 27 pieds 1 pouce 6 3/4 lignes de face à la rue Prytanée ou Courtland sur une profondeur de 150 pieds le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Mlle Mary Neilson conformément à un acte passé pardevant G. W. Christy, notaire, le 5ème jour de décembre 1871.

Termes et Conditions.—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux avec 8 0/0 d'intérêt et hypothèque spéciale avec privilége de vendeur du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, l'hypothèque devant embrasser les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et le transfert des polices, ou le tout comptant au gré de l'acquéreur. Les acquéreurs devront assumer en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881;

10 0/0 devant être payés au comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, No 5 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.

3 avril—3,10,24—1,7mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce joli cottage de résidence No. 408 rue St-André, entre Baronne et Dryades.

Succession d'Albert W. Wheeler, décédé—Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans. Dossier No. 2742.

A long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 12 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er avril 1881, Dossier No 2742, dans l'affaire de la succession de Albert W. Wheeler, décédé, à l'enchère publique Il sera vendu:

Un terrain de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St André, Joséphine, Baronne et Dryades, désigné comme le terrain No 4 sur un plan dressé par G. T. Dreux, en date du 21 mai 1858, et déposé dans le bureau de Félix Grima, notaire, le 24 juillet 1858; le dit terrain mesure 32 pieds 11 pouces et 3 lignes de face sur la rue St André, sur une profondeur de 124 pieds 4 pouces 5 lignes du côté de la rue Baronne; 122 pieds 8 pouces 3 lignes du côté de la rue Dryades, et 32 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière plan. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel, de Alex F. Waldron, par acte pardevant M. James Fahey, notaire, le 29 juin 1876.

Les améliorations consistent en une jolie maison-cottage en bois couverte en ardoises connue comme le No 408 de la rue St-André, et contenant 5 chambres, cour de côté, jardin, citerne, etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et compris le spécial du vendeur, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès assurance et transfert de police; l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881, en sus de son enchère.

L'acte de vente pardevant Geo. W. Christy, notaire, No 11 rue de l'Union, aux frais de l'acquéreur.

3 avril—3,10,17,24—1,7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

LA MAISON DE RESIDENCE DOUBLE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, Nos 142 et 144 rue Prytanée, entre Polymnie et Uranie.

LA MAISON DE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES, No 368 rue Baronne, entre Erato et Thalie.

Succession de Mme Eunice Rice.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Dossier No 2073.

A LONG CREDIT, A L'ENCHERE PUBLIQUE.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 31 mars 1881, Dossier No 2073, dans l'affaire de succession de Dame Eunice Rice, décédée, à long crédit, à l'enchère publique, il sera vendu—

1° **Un terrain de valeur** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Coliseé, Polymnie et Uranie, désigné comme le terrain No 25, sur un plan de Geo. T. Dunbar, en date du 6 mai 1844, et déposé au bureau du greffier de la ci-devant Cour Commerciale de la Nouvelle-Orléans, et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue Prytanée, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de la succession de E. D. Hartwell, d'après un jugement de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dossier No 906, en date du 21e jour de mai 1849.

Les améliorations consistent en **une maison de résidence double en briques à deux étages,** couverte en ardoises, connue sous les Nos. 142 et 144 rue Prytanée, contenant 10 chambres, de chaque côté gaz partout, citernes, ouvertes, etc., et alfées, cour pavée de chaque côté, et rapporte un loyer de $50 par mois.

2° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 95, borné par les rues Baronne, Dryades, Erato et Thalie, désigné comme le terrain No 3, sur un plan de F. Moelhausen, sous-voyer général, en date du 2 mars 1839 et déposé au bureau de H. B Cenas, ancien notaire de cette ville, et mesure 32 pieds de face rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété acquise de la succession de R. P. Rice, conformément à un acte passé par devant Geo. W. Christy, notaire, le 20me jour d'avril 1870.

Les améliorations comprennent **une maison de résidence en bois à deux étages** ayant de 8 à 10 chambres, avec gaz, citerne, etc., connue comme le No 368 de la rue Baronne.

CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, en sommes égales avec 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement avec les clauses usuelles, lien du vendeur, honoraires d'avocat et l'assurance devant être comprises. 10 0/0 des enchères devant être payés comptant sur les lieux pour rendre les ventes certaines.

Les actes de vente pardevant John J. Barnett, notaire, No 53 rue St Charles, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles pour l'année 1881.

1 avr—10,17,24—mai 1.7

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur et désirable au No 52 de la rue Tolédano.

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tolédano, Annonciation, Laurel et l'Avenue de la Louisiane, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tolédano, sur une profondeur de 170 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit pour billet spécialement garanti par hypothèque, lien et privilége de vendeur, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente; l'acquéreur devra assumer en sus du prix de son adjudication, les taxes de 1880 et 1881.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John T. Cottrell, notaire, No 24 Passage de la Bourse.

7 mai—7 au jour de la vente.

Propriété de valeur sur la rue Douane entre celles Roman et Prieur. Succession de Peter Ulrich. No 2792, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale—SAMEDI, le 7 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 5 avril 1881, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Roman, Prieur et Bienville, désigné comme mesurant au pied américain 13 pieds 6 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 avril—5,12,23,30—7 mai

PAR C. E. GIRARDEY.

Un charmant cottage avec vaste terrain et jardin, rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade, entre les rues Cinquième et Sixième, près des résidences de MM. Bignon, Armand et Beer.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan—

Cette belle résidence cottage rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade, entre les rues Cinquième et Sixième, dans l'îlet borné par les rues Washington, St Jean-Baptiste, Cinquième et Sixième. Les terrains s'étendent de la rue Washington à la rue Sixième et les dimensions sont conformes au plan. La propriété est en bon ordre et à proximité de la ligne de chars de la rue Esplanade et dans un des quartiers les mieux améliorés de la partie inférieure de la rue de l'Esplanade.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un an, ou à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, garantie par hypothèque et privilége de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et déposera le 10 pour cent habituel au comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 mai—7,8,14 à la vente.

Maison de résidence d'Eté agréable à la Baie St. Louis, Miss.

La propriété Welkart, juste au-delà des limites du village de Shieldsboro, avec wharf, Cabane-à-bain et jardin.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai, 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique:

Cette charmante villa maritime et maison de plaisance, propriété de J. Welkart, à la Baie St. Louis, Miss., juste au-delà des limites du village de Shieldsboro et située dans un des endroits les plus pittoresques de cette ville de plaisance populaire. Un chemin coquillé passe devant la propriété; celle-ci a une façade de 225 pieds sur le Golfe du Mexique et la Baie St. Louis et s'étend à l'intérieur, entre lignes parallèles, à 1000 pieds distant en laquelle elle a une profondeur de 50 pieds sur une largeur aussi de 50 pieds au chemin de fer, puis une largeur de 50 pieds sur 40 arpents de profondeur de la façade. Les améliorations sont excessivement bien construites: Un cottage de résidence en bois avec galeries devant et derrière, corridor central, 4 grandes chambres, salle-à-manger, office, cuisine, chambre à repasser le linge, remise, poulailler.

Aussi deux cottages en bois détachés du cottage principal, avec galeries de devant et deux chambres dans chacun, une citerne en briques souterraine, contenant 11,000 gallons, jardins de devant et de côté, ombragés d'arbres et couverts d'une verdure luxuriante, un long wharf et une cabane à bains en excellent état. Cette propriété est une des plus agréablement situées à la Baie, à moins de deux heures de distance de la ville, à bas prix de voyage et avec des avantages d'écoles, garçons et filles, églises, marchés, etc.

Conditions—1/2 comptant au gré de l'acheteur et le reste à un an de crédit à 8 0/0 d'intérêt par an; police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé comptant pour assurer la vente au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3,4,5,6,7,8,14 au 21

Vente judiciaire de propriétés améliorées et de terrains non améliorés, sur la rue du Canal.

Deux maisons sur la rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet.

Cottage en bois et trois terrains sur la rue Bienville, en face de l'Asile du Bon Pasteur.

Succession de feue Mme Rebecca F. Hoyle.

No 1250 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 25 avril 1881, rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 203, rue St-Joseph, dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Cercle de Tivoli, Prytanée ou Triton ou Delord et Carondelet. Le dit lot est connu comme lot K, sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 2 février 1871 et déposé en l'étude de G. LeGardeur, notaire, et mesure, comme le No 2 par Pilié et Depouilly, en date du 16 avril 1866, dont une copie est annexée à un acte en date du 3 mai 1866, pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan; le dit lot mesure 28 pieds de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes parallèles. La propriété est en face de la résidence de MM. Thos. L. Bayne et John Finney.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent à la susdite propriété décrite, et désigné par le numéro municipal 204 et 206 de la rue St. Joseph. Le dit lot est connu sur le susdit plan comme lot J, et mesure 28 pieds de face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre qui s'améliorent rapidement, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dergenois. Les dits lots sont contigus et sont désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le plan. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds de face rue du Canal, sur 166 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 7 forme un triangle mesurant 55 pieds 9 pouces et 7 lignes de face rue du Canal, 152 pieds de profondeur sur la limite du côté de la rue Broad, et 163 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur la limite opposée. Ces terrains sont d'une grandeur exceptionnelle. Le terrain est haute et le voisinage est embelli par plusieurs belles maisons d'habitation en construction récente. Cette admirable bâtisse est sur un site plus désirable et que promet la plus comme placement, sur notre Grand Boulevard Central. Ils seront vendus séparément.

4—Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Bienville, Douane, Broad et Dergenois, désignés par les Nos 7, 8 et 9, mesurant, chacun, 29 pieds 6 pouces et 5 lignes de face rue Bienville, sur 129 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois commode, écurie, etc.

La propriété est en face de l'Asile du Bon Pasteur et on s'y rend par le char à cheval de la rue de Bienville et par le char à vapeur de la ville et du lac par la rue Bienville et la rue Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent d'intérêt par an depuis 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'une poursuite pour le recouvrement des billets; les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets; et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur, sur le prix d'achat au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Saml. Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

24avril—30,7, 14, 21, 28

PAR D. E. MORPHY

Foin! Foin! Foin!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 7 mai 1881, à 11 heures et demie A. M., pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée au pied de la rue Gravier, en débarquement du steamer Ed. Richardson—279 balles de Foin [plus ou moins endommagées].

Conditions: Comptant. 7mai—

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive à un long crédit de deux résidences en briques à trois étages et de valeur Nos 15 et 18 rue Dauphine entre celles Canal et Douane.

Williams James Greaves vs Félix Greaves, Tuteur, et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Nos 2475.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureaux No 50 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 mars 1881 et signé le 26 mars 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés dans le Second District de cette ville désignés par les lots numéros un et deux dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine, d'après un plan fait par Joseph Pilié voyer, daté du 24 novembre 1845, déposé pour s'y référer en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire, et ayant au pied américain comme suit, à savoir:

Le lot No 1 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine, la même largeur dans le fond, sur 129 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Dauphine, 129 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue du Canal, dans le fond vers la rue du Canal, s'élargissant dans le fond vers la rue de Canal, 7 pieds, puis à angle droit 29 pieds 6 pouces, puis s'étendant en profondeur à angle droit une distance de 31 pieds 6 pouces, 75 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du côté sur la rue de la Douane, le séparant d'une allée ou passage de la même largeur à 4 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Dauphine et à l'usage commun du dit lot et du terrain adjacent No 3 sur le dit plan. Cette distance se formant à angle droit 7 pieds, puis s'étendant en profondeur sur une ligne qui le sépare de la propriété du Dr Penniston, puis se formant encore à angle droit 4 pieds 6 pouces 4 lignes, puis s'étendant en profondeur à angle droit 24 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété nouvellement ou anciennement à A. Rivenac, puis se formant encore à angle droit 5 pieds 1 pouce et puis s'étendant en profondeur à angle droit 31 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Veuve Carroll et 30 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur dans le fond.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à une hypothèque perpétuelle en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans pour garantir le paiement d'un loyer annuel et perpétuel de six pour cent sur deux mille cinquante piastres.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos 15 et 18 de la rue Dauphine.

Conditions—Un tiers comptant et le reste en paiements égaux de un tiers chacun, payable à un et deux ans de la vente. L'acquéreur devra donner des billets à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. La propriété devra être assurée pour un montant suffisant pour garantir le paiement des dits billets, aux frais de l'acquéreur, avec la stipulation de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas d'un procès pour le paiement et la clause usuelle de non aliénable, et l'acte de vente et d'enregistrement aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra en outre assumer le paiement de l'hypothèque loyer accordée par Thomas J. Bedford en faveur de la corporation de ville conformément à un acte parlé avant M. de Armas, notaire, le 15 octobre 1810, pour garantir le paiement d'un loyer annuel et perpétuel de six pour cent sur deux mille cinq cent cinquante piastres.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant D. Taylor, notaire.

5 avril—5,12,30, mai 7.14

PAR C. E. GIRARDEY

VILLA MARITIME A LA BAIE ST. LOUIS A l'Encan.

La belle propriété de Madame Louis Gagnet, près de Nicholson Avenue.

Ayant 200 pieds de face à la Baie ou au Golfe, sur 2000 pieds de profondeur,

Avec une magnifique bosquet d'orangers, d'autres arbres donnant de l'ombrage et Ever Green.

Pour le confort et le bon voisinage, cette propriété n'a pas de supérieure, placée qu'elle est dans la

Partie la plus aristocratique et la plus agréable de la Baie.

La résidence, les dépendances et la cabane à bain sont dans un excellent état et

Prête pour une occupation immédiate,

Sera vendue à l'encan,

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, aux conditions et termes suivants: Moitié au tout comptant, au choix de l'acquéreur et le reste à un an de crédit en un billet garanti spécialement par hypothèque et le privilége de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance. Le titre est parfait et le transfert se fera libre de toutes charges.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire et commissaire pour l'Etat du Mississippi, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5, 6, 7, 8, 14 à vente.

Vente par ordre de Cour d'une grande bâtisse en briques à quatre étages, admirablement bien située et convenable pour manufacture.

La vieille maison des marins "Seamen's Home & Sugar Refinery, au coin nord-ouest des rues Nouvelle-Levée et Erato, au centre des Presses à coton et à proximité des grandes gares de chemins de fer et du fleuve.

Succession de feu F. DelBondio, No 2707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 4 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Section "C," en date du 6 mai 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Tout le morceau de terre formant le coin nord-ouest des rues Nouvelle-Levée et Erato, dans le carré borné par les rues Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Erato, (ci-devant Suzette) et Clio, (ci-devant Gaiennié) et situé dans le Premier District de cette ville et faubourg Delord. Le dit morceau de terre est désigné par le No 1, sur un plan dressé par Jos H. Pilié, ci-devant voyer de ville, et daté du 4 mars 1848, annexé à un acte passé pardevant Théo Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 28 avril 1848, d'après lequel le dit terrain ou morceau de terre mesure 80 pieds, mesure française, de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur et façade rue Erato, de 130 pieds entre lignes parallèles.

Avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant une grande bâtisse solidement construite, en briques à quatre étages admirablement bien située et convenable pour manufacture.

Cette propriété est située en face la grande Presse Internationale, au milieu de deux ou trois dépôts du chemin de fer St Louis, Chicago et Pacifique, et près du fleuve et mérite l'attention des capitalistes et des spéculateurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acheteur, et la balance à un et deux ans de crédit payables en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an, 5 0/0 d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication; un dépôt entre les mains de l'encanteur, de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication sera exigé pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3,7,14,21,28—4 juin

VENTE JUDICIAIRE DE

Propriétés améliorées dans le Deuxième District coin N.-O. des rues Canal et Dergenois.

Une résidence en briques rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe.

Succession de feue Gurgunda Dascher, décédée, épouse de Louis Rach.

No 2368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Dergenois et Douane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. H. Pilié voyer, en date du 24 décembre 1844, et désigné comme plan No 29 du livre de plans No 2, dans l'étude de A. Ducatel, notaire de cette ville, conformément auquel plan les lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Dergenois. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la résidence en bois à 2 étages désignée par le No 500 Canal.

2° Un certain lot de terre situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine, par 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à un étage, et lequel est désigné par le No 226 de la rue Dauphine.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilége de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an depuis la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite en cas de procès pour forcer le collection, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets et le dévenant ou entre assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

16avril—16,23,30—7,14,21mai.

La résidence Millaudon avec un magnifique jardin et de vastes terrains d'ornements, rue de l'Esplanade, entre Roman et Prieur

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'enchère publique, pour cause du départ du propriétaire—

Cette maison de résidence élégante de C. Hémeid, portant le No 281 de la rue de l'Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Roman et Prieur.

Elle comprend huit grands terrains avec une façade rue de l'Esplanade, de 152 pieds 4 pouces 5 lignes, sur une profondeur de 136 pieds d'un côté et de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes de l'autre. Un autre terrain à la rue Kerlerec, une façade de 45 pieds, sur une profondeur de 160 pieds, et un troisième terrain rue Roman, a une façade de 30 pieds 8 pouces, sur une profondeur de 139 pieds. Les terrains sont tous contigus les uns aux autres; ils forment la plus grande partie de l'îlet, ayant trois façades, chacune desquelles peut être améliorée séparément de la propriété principale. Voir le plan pour le détail des dimensions.

Les améliorations comprennent une maison de résidence cottage très confortable et bien bâtie en brique sur fondations ouvertes en brique et mortier, et fraîche pendant l'été. Le palier principal a un large corridor qui avec élégance et des salons bien éclairés, chambre à dessin, salle à manger et chambres à coucher, chambres à bain et d'autres appartements, tous d'un aménagement élevé et ayant de grandes ouvertures et des galeries devant et derrière. Les mansardes sont bien finies et se composent de quatre chambres à coucher de bonne grandeur; il y a de grandes citernes, hydrant et le gaz partout. L'autre partie du terrain est plantée de gazon et embellie d'orangers en rapport, de magnolias et d'autres arbres d'ornement.

La propriété est en excellent état et pour les agréments ne pourrait être surpassée pas plus qu'on ne pourrait trouver un travail plus durable.

Le tout et le jardin sont embragés par une verdure luxuriante qui leur donne un air de grandeur aristocratique et un confort que ne surpasse aucune propriété de cette charmante avenue de maisons de résidence.

On peut examiner la propriété tous les jours de midi à trois heures de l'après-midi.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour poursuite, transfert de police d'assurance transférable et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30avril—1 et 7 mai.

Pour cause de déménagement. Une belle résidence moderne pour famille.

Rue Thalie, entre St-Charles et Prytanée.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour cause de déménagement—

Cette élégante résidence moderne à deux étages en bois et de construction récente, désignée par le No 199 rue Thalie, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, St-Charles et Prytanée. Elle est située du côté sud de la rue et vis-à-vis des résidences de MM. R. G. Brown et E. C. Thomson, et à mi-chemin entre les lignes de chars à cheval des rues St-Charles et Prytanée.

Cette propriété est en excellent état partout, a un très joli parterre devant et jardin de côté, pavé en briques et pavé en pierre allemande, cour pavée et dépendances, le tout complète et écuries et dépendances. Le principal bâtiment de la maison, a un large vestibule, couloir, salon double richement fini, devant de cheminées en marbre, librairie dans l'octogone, salle à manger, grande office, aussi avec un magnifique range et bouilloire en cuivre, où une cave et un magasin à provisions et appartements de domestiques. Au second étage, galerie de devant et varandah, corridor et cinq magnifiques chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre sur la galerie, chambre à bain avec eau chaude et froide, avec lavoirs en marbre dans chaque chambre, et deux lieux d'aisance.

Aussi, une nouvelle bâtisse en bois à deux étages à l'arrière du terrain, contenant deux chambres à domestiques, chambre pour charbon et bois, poulailler, etc., et une grande cave double, hydrant et gaz partout.

Cette belle et confortable résidence est en parfait état et prête à être occupée immédiatement. Elle est dans un quartier qui se trouve à proximité du centre de la ville et des lieux d'amusements, ainsi que des lignes de chars à cheval, églises, écoles, marchés, etc., et possède tout désirable comme résidence de famille en pour un homme de profession. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. On peut visiter la propriété tous les jours sur présentation de la carte de l'encanteur.

Termes—Un quart ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la balance à un, deux et trois ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilége de vendeur, portant tous intérêt des clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. Les améliorations devront être assurées et la police transférée et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 avril—24, mai 1er, à la vente.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur rue Port, entre celles Bourgogne et Amour.

Succession de Johanna Muller et Claus Muller sa femme.

No 2047—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 12 de l'îlet No 9, borné par les rues Craps maintenant Bourgogne, Amour maintenant Rampart, Port et Avenue Lafayette; le dit lot mesure au pied anglais 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions comptant; l'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues et payables en 1881. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis de l'acheteur au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 avril—9,16,23,30—mai 7 14

Propriété de valeur rue Port, entre Royale et Dauphine.

Succession de Williams Ricno et sa femme.—No 2414, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 6 avril 1881, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Dauphine, Poète et Royale désigné par le No 13. Le dit lot me ure au pied américain 31 pieds de face à la rue Poète sur une profondeur de 155 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets divisés en coupons garantis par privilége de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication le privilége de drainage, s'il est légalement dû, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1881. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur; 5 pour cent pour honoraires d'avocat seront requis de l'acquéreur en cas de poursuites pour le recouvrement des billets.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, No 13 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour lier la vente.

9 avril—9,16,23,30—mai 7,14

Résidence de valeur formant l'encoignure des rues Robertson et Columbus.

Succession de Nicholas Duru.

No 183—Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 5 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 26 avril 1881, de la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Robertson et Claiborne, et désigné comme le lot numéro un, le dit lot mesure au pied américain, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 105 pieds et façade à la rue Robertson.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés datés du jour de la vente, portant intérêt de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et lien de privilége de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour recouvrer le paiement de tels billets, la police d'assurance devant être transférée et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant Marcel T. Ducros, notaire, No 18 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

30 avril—30—mai 7,14,21,28—juin 4.

Propriété de valeur dans le Second District.

Succession de Vve Mary V. Lefort, née Pitre.

No 3736.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur.—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste-Anne; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure 21 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de [illegible] pieds de face à la rue de Chartres, [illegible] pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, puis à angle droit [illegible]

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste. Anne, désigné par le lot No 2, lequel lot de terre mesure 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues St. Claude, St. Philippe, Tremé et Dumaine désigné par le No 7, lequel mesure au pied américain 23 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Ste Claude, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Quatre lots de terre dans l'îlet No 10, borné par les rues Broad, Septième, Live Oak et Bellechasse, désignés par les Nos 6, 7, 16 et 17. Les lots Nos 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds de profondeur 5 lignes de face à la rue Broad, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 31 pieds 1 pouces 2 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne près du lot No 15, et de 98 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne plus près de la rue Broad. Le lot No 17 mesure 31 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 98 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne séparant le lot du lot No 16 et une profondeur de 89 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne plus près de la rue Broad. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dits quatre lots de terre.

5° Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Peuple.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour la propriété foncière, comptant, et en outre l'acquéreur assumera en sus du montant de ses enchères, les taxes dues et exigibles en 1881 et paiera au comptant 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Etienne Laner, notaire, No 13 rue St Pierre, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30, mai 7,14,21

Deux propriétés foncières de valeur No 142 rue des Remparts et No 443 rue Craps.

Succession de Nicholas Quiazzaro.

No 824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No. 45, rue Royale—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, le 5 et signé le 18 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Pierre et Bourgogne, et mesure (au pied français) 21 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 80 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, et porte le No 142 de la rue Remparts.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No [illegible], dans l'îlet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Craps et Amour, et mesurant (au pied américain) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Craps, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois avec deux corps de logis et porte le No 443 de la rue Craps.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront en sus du montant de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1881, et paieront au comptant 10 0/0 sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. Cambral, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30—7,14,21 mai

Propriété de valeur, rue Montégut, entre Chartres et Royale.

Propriété formant l'angle des rues Clouet et Casacalvo (Royale aujourd'hui.)

Rue Louise, entre St Claude et Marais (ci-devant Moralès).

Successions de Ludwig et de Louise M Léonhard

No 2689, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 45, rue Royale, SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., en date du 5 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites:

1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré borné par les rues Montégut, Moreau, Chartres aujourd'hui, Casacalvo, aujourd'hui Royale, et Clouet, mesurant 27 pieds de face rue Montégut sur 109 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le dit lot étant désigné par le No 30 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 24 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix de Armas, ci-devant notaire en cette ville.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Clouet, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo maintenant Royale, Clouet, Moreau maintenant Chartres et Louisa, formant l'encoignure des rues Clouet et Casacalvo maintenant Royale mesurant 62 pieds de profondeur et façade à la rue Clouet, et 30 pieds 2 pouces de façade à la rue maintenant Royale.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Louisa, St Claude, Piété et Marais, mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 88 pieds 7 lignes entre lignes parallèles.

Conditions comptant. Les acquéreurs devront payer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 avril—6,16,23,30—7 mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrains dans le sixième District

A l'encan.

A long crédit.

Succession de John et Lydia Henry, consolidé No 2896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 avril 1881, et rendu dans l'affaire consolidée ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Jersey et Laurel, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur 125 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Jersey et Milan.

2° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

4° Un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena et mesurant 56 pieds 8 pouces de face à la rue Cadix, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, avec privilége de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumeront en sus du montant de leurs enchères, le paiement des taxes sur les dites propriétés dues et exigibles pendant l'année 1881; 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

27avril—27,30 mai 7,14,21,22,28 jusq date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le bel et complet ameublement dans la vaste Maison de résidence, rue Prytanée, coin de la rue Uranie

Succession de Mme Anastasia Chism.—No 1973. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, MARDI 17 mai 1881, à onze heures du matin, sur les lieux, coin des rues Prytanée et Uranie, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 février 1881, il sera vendu à l'encan:

Tout l'ameublement de maison et les effets mobiliers dans la belle et vaste résidence située au coin des rues Prytanée et Uranie, attenant à la rue Felicity Road, le tout sera vendu au détail conformément à un inventaire enregistré à la Cour et qui sera livré le jour de la vente.

Conditions de la vente, comptant sur les lieux et avant livraison.

4mai—4,7,8,14 à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES, MEUBLES,

A l'encan.

Succession de Thomas A. Adams.

No 106 Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—MARDI, le 10 mai 1881, à onze heures du matin, sur la propriété de l'encoignure des rues Prytania et Quatrième, en vertu d'un ordre de l'Hon. cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1881, il sera vendu à l'encan:

Certains meubles et effets mobiliers appartenant à la susdite succession, plus amplement décrits dans l'inventaire au dossier de la Cour et qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions de la vente, comptant avant livraison. 29 avril au 10 mai inclusivement.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin de valeur en briques à trois étages, rue de la Vieille-Levée, No 7, faisant face à la Douane et vis-à-vis l'entrée de la Poste.

Occupé par M. B. Tremoulet, comme marchand de vin.

Jolie résidence de famille rue des Remparts, No 206, côté Nord.

Magnifique terrain avec bâtisse en briques rue des Remparts, No 219, côté Sud.

Magasin en briques à deux étages, faisant face au Vieux Bassin et formant encoignures aux rues St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet.

Une étendue de terre faisant face au Bayou St-Jean.

Vente par ordre de cour.

No 2174—Succession de Madame Mathilde de Morant, veuve de James Hepburn.

1° **Les propriétés appartenant à la succession.**

2° **Les propriétés appartenant en commun à la dite succession ainsi qu'à d'autres parties intéressées avec le consentement des propriétaires.**

Les deux propriétés troisièmement et quatrièmement décrites appartenant en commun à la succession ainsi qu'à Mlle Léonie Pichot, laquelle a consenti à la vente de sa moitié indivise par la même occasion.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1881, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Remparts, St. Claude, Dumaine et St. Philippe, lequel dit lot de terre mesure 67 pieds 1 pouce 5 lignes de face rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence [illegible] de briques de plusieurs chambres ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie, etc., et autres améliorations qui s'y trouvent.

N. B.—Cette propriété est vendue sujette à un fermage (ground rent) en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à raison de six pour cent d'intérêt par an, sur un capital de $1700. Les dits intérêts sont payables par trimestre à raison de $25.50 par trimestre, faisant un intérêt annuel de $102 sur $1700.

2° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St-Philippe et Dumaine, mesurant 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue des Remparts, sur 85 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble une jolie résidence à deux étages couverte en ardoises avec façade en briques, contenant deux salons avec portes à coulisses, une salle à manger, un office, une chambre à coucher avec cabinet et une autre belle chambre dans la mansarde, cuisine haute en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cour carrelée, citerne, water-works, lieux d'aisance, &c.

3° Un autre lot de terre situé dans le Second District, dans le carré d'îlet compris entre les rues Decatur, Dernière, Douane et Canal, mesurant 19 pieds 2 pouces 1 ligne de face respectivement aux rues Decatur ou Vieille Levée et Dernière, sur une profondeur d'une rue à l'autre de 71 pieds 2 pouces 6 lignes, ensemble avec un magasin de valeur à trois étages No 7 rue Decatur ou Vieille Levée, et occupé par M. B. Tremoulet comme marchand de vin. Lequel magasin est vendu sujet à un bail expirant en septembre 1881, à raison de $75 par mois. La citerne et les tuyaux étant la propriété du locataire ne sont pas compris dans le prix de la vente.

4° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Bassin, St. Claude, St. Pierre et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure 55 pieds 9 pouces de face à la rue St. Pierre, 55 pieds 6 pouces à la Promenade Carondelet, 43 pieds 3 pouces de face à la rue du Bassin et 47 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue St. Claude, ensemble un magasin en briques à deux étages loué à M. Louis Benoy à raison de $30 par mois, avec bail expirant en septembre 1881.

5° Une étendue de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Bayou St. Jean, dont une moitié du côté inférieur d'une terre de trois arpents face au dit Bayou St-Jean, laquelle étendue de terre mesure un arpent et demi de face au Bayou St-Jean, sur une profondeur de 40 arpents, bornée d'un côté par les terres anciennement à François Aiguesat, de l'autre côté par les terres de A. Milne et dans le fond par les terres du New Orleans Canal and Banking Company.

Le tout conformément aux plans faits par Arthur de Armas, et déposés à la Bourse pour référence.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons, à la convenance des héritiers, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque avec la clause de non aliénable et privilége du vendeur.

Les bâtisses seront maintenues assurées pour un montant raisonnable et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur pour le bénéfice des porteurs des billets. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent seront à la charge des acquéreurs.

Les taxes d'Etat dues en 1881, seront assumées par les acquéreurs.

Les acheteurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30—mai 7,14,21.

Magasin en briques à trois étages avec résidence au-dessus, No 56 rue Royale.

Succession de Alexandre Barthet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 16 avril 1881, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 9, B, dans le carré d'îlet compris par les rues Royale, Bienville, Conti et le Passage de la Bourse, mesurant 21 pieds de face à la rue Royale, sur 91 pieds 2 pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée de 5 pieds 10 pouces de large ouvrant sur la rue Bienville; ensemble un magasin en briques à trois étages avec résidence au dessus No 56 rue Royale, verandah sur la façade, ayant au rez-de-chaussée un magasin, au premier étage un salon et salle à manger avec portes à coulisse, deux chambres à coucher avec cabinet de toilette au second et plusieurs pièces dans la mansarde, une autre bâtisse en briques à étage, attenante à la maison, de trois chambres avec lieux d'aisance haut et bas, cour pavée en pierres plates, citerne, hydrant, &c.

Cette propriété est louée $50 par mois et est sujette à un bail expirant en [illegible]

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, privilége de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des crédits billets et les bâtisses assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, y compris les taxes d'Etat et de ville dues actuellement pour l'année 1881.

Acte de vente pardevant Théo Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19,23,30, mai 7,14,21.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Prytania, attenante à la Jonction du Premier et du Quatrième Districts, L'encoignure la plus importante des rues Prytania et Uranie

Succession de Mme Anastasia Chism.

No 1973—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse St. Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1881, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Cette belle résidence en briques à deux étages et terrains, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Polymnie et Uranie et le chemin Felicité, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, se touchant et mesurant à un pied près 95 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la rue Uranie et formant l'encoignure des dites rues Prytania et Uranie.

La résidence est grande, ample dans ses arrangements pour une grande famille; elle est d'une construction moderne et bâtie avec les meilleurs matériaux; en outre une remise et écurie adjacentes. Les terrains sont divisés en jardin et pâturage. On ne saurait trouver un meilleur voisinage quand aux personnes qui l'habitent et aux personnes qui s'y trouvent. La propriété ne peut être visitée qu'avec un permis des encanteurs le mardi de chaque semaine après 10 1/2 heures du matin.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant, au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant William J. Castell, notaire.

6 avril—16,23,30,1,6,7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique résidence english cottage avec parterres disposés avec goût dans le "Garden District,"

Dans un des quartiers les plus agréables et les plus attrayants de la rue Upper Prytania.

Succession de Thomas A. Adams.

No 106—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, daté Nouvelle-Orléans, 28 février 1881, il sera vendu, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Ce magnifique cottage, style Elizabeth, situé au coin des rues Prytania et Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Coliseum, Troisième et Quatrième. Le terrain mesure 125 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 218 pieds et forme le coin des rues Quatrième et Prytania. Le cottage a été bâti de manière à servir à une grande famille et le terrain admirablement disposé en parterres. La rue Prytania, devant cette propriété, présente un coup d'œil charmant. Les améliorations autour de cette propriété sont de premier ordre et variées. Les résidences attenantes sont celles de MM. McStea, Frericks et Violett et du génl Behan et du col. Short.

Condition de la vente—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie, y inclus le privilége de vendeur la clause de "non aliénable", assurance et transfert de la police et les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes taxes sur la propriété dues et exigibles en 1881, et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Samuel Flower notaire.

30 mars—30—avril 2,9 16,23,30 7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence rue Magazine près Jackson, et Magasin, rue Peters, dans le Deuxième District.

Succession de Emile Breaux, No 35,549. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et Mme Chs T. Ballard et son mari et als vs G. A. Breaux jr. un mineur, No 10,790 Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

*** Vente en partage.**

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu de deux jugements en partage rendus par les Honorables Deuxième et Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, le 21 janvier 1880 et signé le 25 janvier 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cette jolie résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 844 rue Magazine, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Jackson et Philippe. Le terrain mesure 48 pieds de face à la rue Magazine sur 154 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et est composé du lot No 25 et la moitié du lot No 26 plus près de la rue Jackson. Cette belle propriété est une très jolie et une des plus complètes et des plus agréables de la rue Magazine et est sujette à un bail expirant le 30 septembre 1881.

2° Une portion de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 15 pieds de face à la rue Magazine sur 106 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur, et est composée du lot No 27 et la moitié du lot No 26 est plus près de la rue Philippe. Cette propriété est sujette à [illegible]

3° Le magasin en briques à quatre étages No 27 rue Peters dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters Clinton, Bienville et Douane, désigné par le lot No 7 et mesurant 25 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Peters, 24 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Clinton, sur 90 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne supérieure de côté allant de la rue Peters à la rue Clinton et 87 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne semblable sur le côté inférieur. Vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1881.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur sur les propriétés vendues, avec la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devra être assurée et la police transférée aux vendeurs ou détenteurs des billets, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes sur les dites propriétés dues et exigibles en 1881.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs pardevant William J. Castel, notaire.

28 avril—28,30 mai 7,14,21,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la rue Baronne, dans le quartier du commerce du coton.

Résidences dans la rue du Canal, et propriétés améliorées et vacantes.

Succession de Charles Schmidt.

No 2478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1881, il sera vendu aux enchères les propriétés de valeur ci-après:

1. **Cette rangée de magasins à un étage formant près du quart de l'îlet** borné par les rues Baronne, Carondelet, Union et Perdido, désignée comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, et ayant ensemble une façade totale des 100 pieds à 1 pouce 6 lignes à la rue Baronne, sur 100 pieds de profondeur avec façade sur la rue Perdido. **Les magasins sont en briques et à un étage** et connus sous les Nos 91 à 97 rue Baronne, et les Nos 45, 47 et 49 rue Perdido.

Cette propriété a toujours été bien louée et est d'un bon rapport. Elle forme la position la plus sud-est d'un îlet de terre dans la rue Baronne qui appartient à quelques-uns des FACTEURS DE COTON les plus riches du Sud, lesquels y ont leurs bureaux. Elle est située presque en face du magnifique magasin de dry goods de H KERN, du THEATRE NATIONAL et des grands établissements manufacturiers de MM SCHWARTZ & CO. Toute la propriété est louée et donne un beau revenu: elle sera vendue en lots au gré des acheteurs.

2. **Trois lots de terre** dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues BARONNE, DRYADES, PERDIDO et UNION. Ces lots se touchent et ont ensemble 95 pieds 5 lignes de face à la rue Perdido sur environ 106 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une RANGEE DE MAISONS en bois à un étage désignées par les Nos 61 63 et 65 rue PERDIDO. La propriété est toujours louée, elle est dans le voisinage immédiat du marché Poydras, presque sur la ligne de trois routes de voies ferrées urbaines, et touche aux grandes écuries et est centralisée le commerce des chevaux.

3. **Le magasin et maison de résidence en briques à deux étages**, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Notre Dame, Tchoupitoulas et Magazine, désigné comme terrain No 10, ayant 29 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Girod par 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont avantageuses et se louent toujours bien. La propriété touche à cinq lignes de chars de ville et à toutes les raffineries, fabriques, fonderies et moulins qui composent la richesse industrielle de cette partie de la ville.

4° **Quatre morceaux de terre** avec les améliorations dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré. La portion No 1 mesure 43 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et façade à la rue Marais et forme le coin des rues Canal et Marais. Elle est maintenant occupée par M. John Hussey et désignée par le No 365 de la rue du Canal.

La seconde portion mesure 21 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la moitié d'une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désignée par le No 267 de la rue du Canal.

La troisième portion mesure 14 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et touche à la Quatrième Portion qui mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur; ces deux dernières portions formant ensemble le terrain sur lequel est érigée la bâtisse en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 271 et 273 rue du Canal.

Les terrains ci dessus méritent de fixer l'attention de ceux qui cherchent des emplacements sur la rue du Canal. Actuellement ils rapportent un bon revenu, la location est ou ne peut plus désirable, et ont dans le voisinage les magnifiques résidences de MM Koontz et Reichard et faisant presque immédiatement face à celles de Locke & Heiss et juste au-dessus des résidences de Mme Moody et du Col E. E. Norton.

5° **Deux lots et améliorations** situés à Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Madison et l'Avenue Jefferson, désignés par les Nos 7 et 8, étant le coin de la rue Première et de l'Avenue Jefferson.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par l'Avenue Jefferson, les rues Cinquième et Madison et la propriété de Labarre; ils sont désignés par les lots Nos 1 à 5.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna. Les lots Nos 1 à 5 dans l'îlet No 12 borné par l'Avenue Jefferson, les rues Madison, Seconde et Troisième.

Quatre lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près Gretna. Les lots Nos 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No 7, bornés par l'Av nue Jefferson, les rues Première, Seconde et Madison.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garantie de "non aliénando" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès assurance des améliorations et transfert des polices aux détenteurs des billets, et les acquéreurs devront payer en outre et en sus du montant de leurs enchères toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pendant l'année 1881 et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, No 44 Passage de la Bourse.

13 avril—13,16,23,30—mai 7,8,13,14

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

L'HOTEL DE SOTO, anciennement les "BLUE STORES."

Coin des rues Bienville et Peters, Deuxième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 7 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Peters, Conti et Decatur, formant le coin des rues Peters et Bienville, et mesurant 67 pieds de face rue Peters, sur une profondeur et façade de 79 pieds rue Bienville.

Les améliorations comprennent les magasins en briques à un étage et demi bien connus sous le nom de Hôtel de Soto, ci-devant les magasins bleus, avec façade en granite rue Peters, et le magasin en briques à un étage faisant face à la rue Bienville, le rez-de-chaussée est occupé par des magasins et des emplacements de commerces rue Peters et rue Bienville, et l'étage supérieur est divisé en 37 chambres avec cuisine, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. Pour les détails, voir le plan à la Bourse.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, avec intérêt de 8 0/0 par an, hypothèque, lien et privilége du vendeur sur la propriété vendue, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité, ainsi que toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devra faire assurer la propriété, rembourser les primes non expirées, assumera, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1881, et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 23 avril—

Bâtisses en bois à deux étages, à deux corps de logis, Nos 326 et 328 rue Carondelet, entre celles Clio et Erato, Premier District.

L. Berniard et als. vs. Amélie Cammack.

No 2477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente pour effectuer un partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 25 mars 1881 et signé le 30 mars 1881, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet St Charles, Clio et Erato, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Rosenthal, voyer, le 15 janvier 1859, et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le dit lot mesure 38 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Carondelet, 37 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Clio, et borné de l'autre côté par le lot No 1 du dit plan.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, divisées en deux corps de logis, ayant quatre chambres à chaque corps de logis cuisine cuve, lieux d'aisance et désignés par les Nos. 326 et 328 de la rue Carondelet.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un an ou en deux au gré de l'acquéreur, un et deux ans de crédit pour billets divisés en coupons portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, spécialement garantis par hypothèque et privilége de vendeur avec toutes les autres clauses de "non aliénando", 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police aux détenteurs des billets. L'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

2avril—2,9,16,23,30—7mai.

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Deuxième District.

No 107 rue Orléans, entre celles Remparts et Bourgogne.

Nos 215 et 217 rue Bourgogne, entre celles Dumaine et St-Philippe.

No 177 rue Bourbon, entre celle Ste Anne et Dumaine.

Succession d'Adèle Macarty.

No 2758.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division B, en date du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste Anne. Le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 86 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Bourgogne, et 86 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue des Remparts, et 21 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur sur le côté vers la rue Bourgogne, par la propriété appartenant anciennement à Joseph Mata, sur l'autre côté par la propriété de Mme Charles Victor Foulon, et dans le fond par la propriété appartenant à Mme Volant. La dite propriété a été acquise par la dite feue Adèle Macarty par achat de Mlle Célestine Macarty, par acte passé pardevant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville le 4 juin 1859.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et mansarde, couverte en ardoises connue comme No 107 de la rue Orléans et ayant au premier étage corridor, salon, salle à manger, vestibule, etc., au deuxième étage, corridor, deux chambres à coucher, vestibule et balcon en fer sur la rue et une grande chambre et cabinet dans les mansardes, cuisine en briques à deux étages avec 5 chambres et galerie de côté, cour pavée en briques, cave, hydrant, lieux d'aisance, etc.

2° Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine, lot borné par la rue Dauphine, côté nord de la rue Bourbon sur 84 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, contigu du côté de la rue Ste-Anne, à la propriété de Jules Masseé, et à l'autre côté de la rue Dumaine, à la propriété de Wm. Lombard ou assignés. Ensemble avec les bâtisses et autres dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que celle que Adèle Macarty a acquise comme suit: Les deux tiers indivis par achat de Drausin Barthélemy Macarty et Mlle Célestine Macarty, par acte passé devant Charles Victor Foulon notaire, le 5 juillet 1860, et l'autre tiers indivis, par héritage de sa défunte mère Henriette Pietro, et elle a été mise en possession de la succession de sa défunte mère, avec ses co-héritiers par jugement rendu par la 2me Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le — 1860.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec mansarde, portant le No 177 rue Bourbon, et ayant des salons avec portes à coulisse, deux chambres à coucher, salle à manger, cabinet, etc., l'étage principal, deux grandes et quatre petites chambres en cabinets dans l'attic, aussi, une cuisine à un étage couverte en ardoises séparée de la maison principale, et ayant trois chambres, citerne, hydrant, cour carrelée de briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et St-Philippe, et mesurant 43 pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne, 99 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté plus près de la rue St-Philippe à quelle profondeur elle se rétrécit à angle droit 11 pieds 8 pouces et 3 lignes et a une autre profondeur de 31 pieds, 130 pieds 7 pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, borné d'un côté par la propriété appartenant à Sylvain Peyroux et Constance Peyroux et de l'autre côté par la propriété appartenant anciennement au Dr Alpuente. Etant la même propriété que la dite Mme Adèle Macarty acquise par achat de Drausin Barthelemy Macarty, conformément à un acte passé par devant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville, le 9 août 1856.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage et à deux corps de logis couverts en ardoises, Nos 215 et 217 rue Bourgogne, contenant à peu près 3 chambres de chaque côté; aussi, séparée du corps principal de logis, une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises, contenant d'un côté 1 chambre au second et 1 au-dessus de l'autre côté deux chambres à chaque étage, galerie, hydrant, lieux d'aisance, cour devant et derrière, cour de devant pavée en briques, allée de côté, etc. Le tout au pied américain et conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 23 avril 1881.

Termes et conditions 1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque et privilége de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité de NON ALIENANDO, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police aux détenteurs des billets et l'acquéreur devant payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues sur les propriétés vendues et exigibles en 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 avril—23, 30, mai 7, 14, 21, 28

Terrain amélioré dans le Troisième District, dans la rue Union, entre les rues Moralès et Urquhart.

Succession de John Pons. No 444.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre 1880, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et avantages y appartenant. Le dit terrain est situé au nouveau faubourg Marigny, troisième district de cette ville, dans l'îlet No 217, compris entre les rues Moralès, Urquhart, Union et Bagatelle, sur le plan primitif dudit nouveau faubourg Marigny, lequel plan est déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme la partie qui est le plus près de la rue Urquhart du dit îlet No 217 et, au pied français, 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, la clause pénale de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant du dit billet. Le tout devra être garanti par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses, transférer la police d'assurance au porteur du billet et payer toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1880. Il devra, en outre, faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9, 16, 23, 30, mai 7, 14.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de ménage, bijoux, etc.

Succession de Dame M. Billgery, épouse défunte de Buhler, No 4 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale, MERCREDI, 11 mai 1881, à 11 heures A. M., il sera vendu au No 46 de la rue Royale, en vertu d'un décret de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession:

Un lot de meubles de ménage, de la bijouterie, etc, selon un inventaire enregistré en la Cour Civile de District.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication. 30av—mai 4 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Premier et Second District.

No 167 rue Poydras, entre St-Charles et Carondelet, magasin en briques à quatre étages maintenant occupé par l'entrepôt de meubles de Flynn.

Nos 123 et 125 rue Dryades, entre Poydras et Perdido. Deux magasins en briques à trois étages.

No 103 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon. Belle résidence de famille en briques et à trois étages.

No 212 rue St-Louis, entre Tremé et Marais. Bâtisse en briques à deux étages.

No 110 rue des Remparts, entre St Louis et Toulouse, maintenant occupé par les écuries de Mack.

Nos 21 et 23 rue St-Philippe, entre Decatur et Chartres. Bâtisses en briques à trois étages.

Nos 97 et 99 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis. Deux bâtisses en briques à deux étages.

No 266 rue des Remparts, entre Hôpital et Ursulines. Magnifique résidence, avec jardin, à deux étages, pour famille.

Succession de Veuve Hypolite Chrétien, No 2636—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 26 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, St Charles et Carondelet, désigné par le No 30 sur un plan dressé par Egglofstein et A. Hedin, ingénieurs civils, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, comme plan No 132 de son livre de plans. Le dit lot mesure au pied américain, 26 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 102 pieds 2 pouces et 6 2/3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 du dit plan, et de 102 pieds 4 pouces sur le côté de l'autre ligne. La dite propriété a été achetée par la dite Veuve Chrétien de John Hoey, le 11 avril 1848, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire.

Les améliorations consistent de ce magasin en briques bien bâti à 4 étages, couvert en ardoises, avec façade en fer au premier étage, connu comme le No 167 de la rue Poydras et occupé par E. Flynn comme dépôt de meubles ayant un escalier couvrant la banquette dans toute sa largeur, cour dans le fond avec hangar, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippe, Penn, Poydras et Perdido, et mesurant, mesure américaine, 40 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 130 pieds, le dit terrain a été acquise de André Castillo, par la dite Veuve Chrétien, par un acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire en cette ville, et enregistré au bureau des transferts de cette ville dans le livre 60 folio 382 le 30 novembre 1852.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à trois étages couvertes en ardoises, ayant à chacune, au premier étage une grande chambre couverte pour magasin, et au second, 2 grandes chambres, corridor, escalier, galerie de derrière, et balcon en fer donnant sur la rue. Au troisième étage, 2 grandes chambres, corridor, galerie de derrière et escalier, attenant à la bâtisse principale, une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises, ayant deux grandes chambres et un cabinet au premier étage, et au second étage 3 chambres avec galerie, cour pavée, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée, grand ciel en fer derrière, etc, portant les Nos 123 et 125 rue Dryades, le No 125 étant maintenant occupé par un salon de barbier.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Bourbon, Dauphine et Toulouse, et ayant au pied français 33 pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 90 pieds. Laquelle dite propriété fut acquise par la dite Veuve Chrétien de Amédée Ducatel, par un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 19 avril 1840.

Les améliorations comprennent cette belle résidence à trois étages, bien finie et solidement construite recouverte en ardoises, avec grande vérandah en fer à chaque étage, connue comme le No 103 de la rue St-Louis, contenant au premier étage une belle entrée avec marches en granit, corridor et vestibule avec escalier, salon, salle à manger, chambre à coucher et cabinet, une arche avec colonnes entre ces deux, cheminées en marbre et lieux d'aisance, au second étage 3 grandes chambres à coucher avec cheminées en marbre, un corridor avec escalier, et au troisième étage 3 chambres avec corridor, cabinet et escalier. Reliée à la bâtisse se trouve une bâtisse en briques à trois étages, recouverte en ardoises, contenant au premier étage une chambre à bain, une cuisine et chambre à laver; au 2d étage des chambres et une chambre à bain, galerie de côté et escalier; au 3me étage 3 chambres à coucher, lieux d'aisance à chaque étage, cave double, hydrant, cour et allée de côté pavées, gaz partout, &c.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Conti, Tremé et Marais et désigné par le No 11 sur un plan dressé le 22 mars 1850 et déposé pour référence au bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville, et mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue St-Louis sur 119 pieds de profondeur s'étendant jusqu'à une allée allant à l'arrière et traversant de la rue Tremé à la rue Marais.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec mansarde recouverte en ardoises désignée par le No 212, rue St-Louis et ayant au premier étage 2 salons avec portes à coulisses et cheminées en marbre et une grande salle à manger au 2me étage, 2 chambres et vestibule et 2 chambres mansardées en haut. Reliée au corps principal de bâtisse se trouve une bâtisse à deux étages recouverte en ardoises contenant 3 chambres et lieux d'aisance à chaque étage avec galerie de côté au 2me étage, cour briquetée, cuve, hydrant, etc. Le devant de la maison est orné d'un balcon et recouvert.

5° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, et mesurant mesure française, 40 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par le dit feu de Jean César Schmidt conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le 24 avril 1856.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage couverte en ardoises, connue depuis nombre d'années comme les écuries de Mack et portant le numéro municipal No 110 rue Remparts.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Chartres et Vieille-Levée, maintenant Decatur, et mesurant chacun 22 pieds 9 pouces et 7/8 de pouce de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 127 pieds 10 5/8 pouces plus ou moins.

Laquelle propriété fut acquise par la dite Mme veuve Chrétien de Jules Mossy et J. B. Mauroux, conformément à deux actes séparés passés pardevant Félix Grima, notaire, le 26 mars 1845.

Les améliorations comprennent sur chacun des dits lots une résidence en briques à trois étages, recouverte en ardoises, contenant au premier étage un magasin et corridor avec escalier, au second et au troisième étage, 3 chambres et corridor et un balcon en fer faisant face à la rue. Au second étage, relié au corps principal de bâtiment, se trouve une bâtisse en briques à deux étages, contenant trois chambres et lieux d'aisance à chaque étage, et une galerie de côté au second étage, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

Ces propriétés portent les numéros municipaux 21 et 23, rue St-Philippe.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St-Louis et Conti, et mesurant au pied français, 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite veuve Chrétien de Pierre Evanli Laurans, conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 avril 1860.

Les améliorations comprennent deux maisons en briques à deux étages, désignées par les Nos 97 et 99 rue Bourgogne et contenant chacun au premier étage, deux salons avec portes à coulisses et cheminées en marbre et marches en granit et deux chambres à coucher, avec balcon en fer et galerie de côté au deuxième étage, reliée au corps principal de la bâtisse à deux étages recouverte en ardoises, contenant à peu près six chambres avec galerie de côté et lieux d'aisance à chaque étage, et dans le fond de la propriété et séparés des autres lots se trouve une maison en briques à deux étages, recouverte en ardoises contenant une grande chambre ouverte au premier étage et une chambre et galerie au deuxième étage, hydrant, cour et allée de côté briquetées.

8° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, et mesurant, mesure française, 40 pieds de face sur la rue des Remparts sur 153 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par la dite Vve Chrétien, d'Alfred Lemore, par acte passé pardevant Alexandre E. Bienvenu, ci-devant notaire en cette ville, le 13 juin 1863.

Les améliorations consistent en cette maison de résidence bien connue pour famille, en briques à deux étages, couverte en ardoises avec balcon de façade et de côté, portant le No 266 rue des Remparts, ayant au premier étage: corridor, deux salons avec portes à coulisse et manteaux de cheminée en marbre, vestibule, escalier et deux chambres à coucher, et cabinet au second étage; aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, ayant salle à manger, office, cuisine, chambre à laver et à repasser au premier étage avec 3 chambres à coucher au second, balcon de côté, chambre à bain, lieux d'aisance, citerne, hydrant, etc.

Le côté du terrain avec une barrière à claire-voie donnant sur la rue, est cultivé en joli jardin, avec plates-bandes, ovales, circulaires, où sont des fleurs et des plantes de choix; les allées du jardin sont briquetées. L'allée latérale ainsi qu'une moitié de la cour de devant sont pavées en dalles, et le reste couvert en briques. La cour de derrière compte plus d'une douzaine de grands figuiers. Pour de plus amples informations, voir les plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 29 avril 1881.

Conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, portant un intérêt de 8 0/0 à partir de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par une hypothèque spéciale, avec les clauses usuelles d'assurance et 5 honoraires d'avocat. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant d'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs.

30avril—30 mai 7 14 21 28 juin 4